

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pascale Piché

<https://www.cadre21.org/membres/bd61102c43b86aa5bfd8fbba>

Date d'obtention : 2021-11-02 18:55:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une rapidité d'intervention est nécessaire afin de minimiser les impacts négatifs supplémentaires possibles sur le jeune. Suivre toutes les étapes d'intervention de la trousse est gage de réussite. Après avoir respecté les étapes de la trousse Sexto il faut confisquer les appareils électroniques sur lesquels se retrouvent les photos/vidéos SANS REGARDER les images. Finalement, j'appelle le service de police afin de remettre les informations recueillies ainsi que l'appareil(s). Le policier pourra ainsi faire son rapport et donner suite à la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Naturellement cela me permettra d'intervenir de manière structurée en délimitant bien la limite à ne pas franchir (par exemple regarder les photos/vidéos)

Suivre les étapes prédéfinies évitera des oublis et sera rassurant pour moi.

Je vais me sentir mieux outillée pour supporter l'élève et cela aura certainement un impact rassurant sur lui.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer que le jeune ne s'expose pas les photos ou vidéos. Je vais m'assurer de le sécuriser en lui expliquant que la trousse est faite pour aider les jeunes vivant une situation semblable à la sienne. Cela sera certainement rassurant qu'il sache qu'il n'est pas seul à vivre ce type de situation. Aussi en suivant chacune des étapes, je m'assure que chacune des personnes impliquées respecte son mandat (intervenant, policier, procureur)